

Ce bureau plaçait habituellement des prêtres et des religieux à la tête de ses écoles; vingt prêtres et trente sœurs de Saint-Charles en étaient chargés à l'époque qui nous occupe; cependant il ne s'en faisait pas une règle absolue, car les documents officiels de cette même année 1784 nous apprennent que le Bureau des Petites Ecoles avait installé dans les faubourgs de la Guillotière et de Saint-Irénée des instituteurs laïques auxquels il donnait des *appointements considérables*. En outre de ces Petites Ecoles évidemment insuffisantes à recevoir tous les enfants de la ville, la charité privée avait organisé, dans quelques paroisses populeuses, comme celle de Saint-Nizier, des ateliers nommés Ecoles de Travail où les enfants les plus pauvres pouvaient apprendre un métier, recevoir une instruction élémentaire et même, en cas d'extrême besoin, venir chercher quelques secours en argent. Admettons que ces efforts pour l'instruction du peuple fussent bien incomplets, ils prouvaient cependant autre chose que du mauvais vouloir de la part de ceux qui les tentaient.

Quant à l'instruction supérieure, elle se donnait gratuitement par des cours publics dans deux collèges, celui de la Trinité, tenu, depuis la proscription des Jésuites, par les Pères de l'Oratoire, et celui de Notre-Dame réservé aux professeurs laïques. Ces collèges dépendaient d'un bureau où, comme dans celui des Petites Ecoles, l'élément laïque prédominait sur l'élément religieux (1).

Presque toutes les villes du diocèse avaient leurs Petites Ecoles, et la congrégation de l'Oratoire dirigeait à Montbrison un collège, succursale de celui de Lyon.

(1) Bureau de surveillance de l'instruction supérieure, en 1784.

L'archevêque de Lyon, le grand obéancier de Saint-Just, le lieutenant-général à la sénéchaussée, trois magistrats ou anciens magistrats, et deux officiers du Consulat, en tout deux ecclésiastiques et six laïques.